

# Saint-Ilpize

## Le Bulletin Municipal

No 18 : avril 2018 - une page d'information officielle distribuée par la Mairie

### Ouverture de la mairie

**Lundi : 13h30 – 16h30, et Jeudi : 13h30 – 16h30** maire et secrétaire

**Dimanche : 10h – 12h** alternance maire et adjoints

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-ilpize.fr> - email : [contact@mairiest-ilpize.fr](mailto:contact@mairiest-ilpize.fr)

Vous pouvez aussi demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en téléphonant à la mairie

## Le mot du maire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 un évènement majeur a marqué notre vie administrative et politique, nous avons rejoint la communauté de communes Brioude Sud Auvergne. Cette décision a été prise par la municipalité afin de rapprocher les habitants de Saint-Ilpize de leur bassin de vie et de les faire bénéficier du dynamique projet de territoire de la communauté de communes Brioude Sud Auvergne. Deux autres communes ont fait le même choix : Frugières le Pin et Agnat.

Nous ne coupons pas pour autant les ponts avec nos partenaires du sud de la vallée. Nous continuerons à travailler avec eux, notamment pour le transport scolaire qui sera assuré par la communauté de communes des Rives du Haut-Allier, et au travers du SMAT pour ce qui concerne le développement touristique. Il faut cependant noter que désormais, notre office de tourisme de référence est l'office de tourisme Brioude Sud Auvergne. Un autre changement concerne le service de transport Colibri pour lequel il faudra maintenant contacter les services de Brioude (voir plus loin). Quant au sujet de la fiscalité locale, qui préoccupe légitimement les habitants, les taux appliqués par les deux communautés de communes accusent des différences très faibles, à la hausse ou à la baisse selon la taxe, avec un avantage pour Brioude pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. N'hésitez pas à utiliser pleinement les services offerts par votre nouvelle communauté de communes, notamment le centre aqualudique ou l'école de musique où vous bénéficierez désormais de tarifs réduits.

Comme vous le savez, suite aux élections municipales partielles de mars, nous accueillons deux nouvelles élues dans l'équipe municipale, Estelle Klein et Isabelle Roussel.

J'ai été élue maire et suis accompagnée de trois adjoints :

Isabelle Roussel, en charge des affaires sociales, de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la jeunesse, du tourisme et des associations.

Sébastien Bonnaterre, responsable de la surveillance des travaux, de la gestion de l'employé communal et de la salle polyvalente.

Et Joseph Olivain qui se chargera de l'élaboration du budget avec une commission, du suivi des appels d'offres, des demandes de subventions, de l'urbanisme et de l'assainissement.

Votre équipe municipale renouvelée sera à l'écoute de vos besoins et agira en faveur de l'intérêt général de la commune.

Nos objectifs pour les deux ans à venir sont simples :

- Limiter l'endettement tout en continuant d'investir, et notamment améliorer la voirie
- Aménager un meilleur accès à la mairie
- Mettre à disposition des points d'eau au cimetière et sauvegarder les murs d'enceinte
- Entreprendre les travaux de restauration de l'église Sainte-Madeleine et la réouvrir au public
- Engager une réflexion sur le développement touristique de la commune.

Toutefois, nous devons prendre en considération un contexte budgétaire difficile qui impose une gestion rigoureuse de nos dépenses.

Pour tous ces engagements, j'ai la chance de pouvoir compter sur toute l'équipe municipale et tout le personnel communal. Je les remercie sincèrement pour leur implication dans leur mission respective.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de votre bulletin municipal.

Martine DEFAY

# La distribution des responsabilités par le maire

## Les délégations

- Délégué GEMAPI (anciennement SICALA) : Joseph Olivain
- Délégué à la CLECT : Joseph Olivain, suppléante Isabelle Roussel
- Délégué au syndicat d'électrification : Joseph Olivain, suppléant Gérard Barthomeuf
- Délégué au SMAT : Anne Hazebaërt, suppléante Isabelle Roussel
- Délégué au SICTOM : Sébastien Bonnaterre, suppléante Isadora Campart
- Délégué au syndicat des eaux : Joseph Olivain, suppléante Géraldine Lamy

## Les régisseurs et leurs suppléants

Culture régisseur Ginny Rossiter, suppléante Isabelle Roussel  
Guinguette régisseur Christine Servant, suppléante Isabelle Roussel  
Cantine régisseur Antoine Haeffner, suppléante Isabelle Roussel

## Les membres des commissions

Commission d'appels d'offres et commission travaux

Gérard Barthomeuf, Martine Defay, Anne Hazebaërt, Joseph Olivain, Ginny Rossiter, Isabelle Roussel

Commission Finances

Martine Defay, Joseph Olivain, Ginny Rossiter, Isabelle Roussel

## Les membres du CAS

Président : Isabelle Roussel

Membres : Sébastien Bonnaterre, Martine Defay, Anne Hazebaërt, Estelle Klein, Ginny Rossiter

## Autres responsables

Agriculture : Gérard Barthomeuf, Géraldine Lamy, Alain Rolland

Chemins : Gérard Barthomeuf, Géraldine Lamy, Alain Rolland

Responsable ENEDIS : Gérard Barthomeuf

## Les responsables des villages

Grenier, Ribeyre, Chantel, Faucon et Cissac :

Estelle Klein et Géraldine Lamy

Chazieux :

Joseph Olivain et Ginny Rossiter

Le Bourg

Anne Hazebaërt et Isabelle Roussel

Channat, le Bancillon, la Pradelle

Gérard Barthomeuf, Isadora Campart, Martine Defay

Tapon et Séniquette

Sébastien Bonnaterre et Alain Rolland

## Transport à la demande

Depuis le mois de janvier 2018, c'est à la communauté de communes Brioude Sud Auvergne qu'il faut s'adresser pour le service de transport à la demande en milieu rural " Colibri".

Ce service peut être utilisé, à la demande, par toute personne de plus de 16 ans, résidant sur le territoire intercommunal.

Pour l'utiliser il faut s'inscrire auprès de la CCBSA (tél 04 71 50 89 10) qui vous demandera de fournir un justificatif de domicile et de remplir un dossier d'inscription.

Les modalités d'utilisation du service sont les suivantes :

- 12 trajets possibles par trimestre. Un aller-retour compte pour 2 trajets.
- Chaque trajet à l'intérieur de la communauté de communes coûte **3 €**, quel que soit le kilométrage parcouru
- Réservation de la course la veille au plus tard, avant 11h30.
- Pas de course le dimanche.

## Un logement vacant ?

La mairie est régulièrement sollicitée par des personnes souhaitant venir s'établir à Saint-Illpize et à la recherche d'un logement. Si donc vous avez une maison ou un appartement à louer à l'année ou à vendre, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

# Vote du budget

## Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 : Commune

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif et le compte de gestion 2017 de la commune, avec les résultats suivants :

### Fonctionnement :

Dépenses réalisées en 2017	171 968,66 €
Recettes réalisées en 2017	212 420,86 €
Soit un excédent de	40 452,20 €
Excédent fin 2016	91 650,39 € (dont 60 000 € affecté à l'investissement 2017)

### Investissement :

Dépenses réalisées en 2017	122 326,77 €
Recettes réalisées en 2017	76 338,00 €
Soit un déficit de	45 988,77 €

Le résultat de clôture 2017 en fonctionnement est un excédent de 72 102,59 €

Le résultat de clôture 2017 en investissement est un déficit de 46 701,55 €.

Ces chiffres seront reportés en 2018.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire se retire et le conseil vote le budget de la commune 2017.

## Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 : Assainissement

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif et le compte de gestion 2017 de l'assainissement, avec les résultats suivants :

### Fonctionnement

Dépenses réalisées en 2017	16 447,66 €
Recettes réalisées en 2017	12 389,78 €
Soit un déficit de	4 057,88 €
Excédent fin 2016	13 630,72 €

### Investissement

Dépenses réalisées en 2017	19 521,29 €
Recettes réalisées en 2017	12 213,00 €
Soit un déficit de	7 308,29 €
Excédent fin 2016	14 089,79 €

Le résultat de clôture 2017 en fonctionnement est un excédent de 9572,84 €

Le résultat de clôture 2017 en investissement est un excédent de 6 781,5 €

Après en avoir délibéré, Madame le Maire se retire et le conseil vote le budget assainissement 2017.

## Vote du budget primitif 2018 : Commune

Monsieur Olivain, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le budget primitif communal 2018 :

Fonctionnement Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 222 629,00 €

Investissement Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 281 280,81 €

Les travaux votés en investissement sont : la mairie 14 000 €, autour du château 31 000 €, voirie de Chantel 110 000 €, travaux d'urgence de l'église 18 000 €.

## L'agenda d'avril, mai et juin 2018

**Le 28 avril à 20h** à la salle Elie Barthomeuf  
soirée théâtre organisée par l'association des parents d'élèves

**Le 8 mai**, cérémonie de commémoration de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie. : 10h 30 dépôt de gerbes à Saint Ilpize - 11h défilé et dépôt de gerbes à Villeneuve – 12h vin d'honneur à Villeneuve

**Le 8 mai, de 9h à 16h** salle Elie Barthomeuf et sur le parking, Saint Ilpize : troc de plantes, vide-grenier, et buvette, organisé par le Comité des Fêtes

**Le 10 mai**, à Villeneuve d'Allier, fête des Roses organisée par le Foyer rural

**Le 30 juin**, kermesse de l'école

## Info aux prestataires touristiques de la commune

Votre interlocuteur privilégié est désormais l'office de tourisme Brioude Sud Auvergne. Si vous souhaitez bénéficier au maximum de tous les services qu'il peut vous apporter, en termes d'information, de promotion ou de valorisation de votre offre, n'hésitez pas à devenir adhérent. Le coût annuel est de 60€ pour les hébergeurs.

## Le site de la mairie

Notre site Internet est en cours d'actualisation et de modernisation. Un grand merci à Alex Moreau du Bancillon de s'être proposée pour faire le travail de restructuration.

# La Guinguette à Léon

Etes-vous attaché à la Guinguette ? Si la réponse est non, passez votre chemin. Si elle est oui, nous vous posons une autre question : pourquoi donc n'y allez-vous pas ?

Car il faut se rendre à l'évidence, il y a de moins en moins de personnes qui fréquentent la guinguette. Jusqu'à récemment la situation était tenable grâce aux aides à l'emploi perçues par la commune. Sans gagner de l'argent, la commune n'en perdait pas trop. Aujourd'hui, avec la fin des contrats aidés, la commune n'est plus en mesure de supporter le coût de fonctionnement de la guinguette. Alors, quel avenir pour ce qui reste un des derniers lieux de convivialité dans la commune ? Faites-nous part de vos réactions ou de vos idées...



Dans l'attente d'une solution, la guinguette rouvrira ses portes à la mi-juin et Christine Servant sera ravie de vous y accueillir pendant la saison estivale.

## Les travaux en 2017

### La réfection des routes

A l'automne 2017, des travaux de voirie ont été entrepris à Tapon par l'entreprise Colas. Il s'agissait de la réfection de la VC9 (bas de Tapon) ainsi que la remontée jusqu'au carrefour avec la départementale, et, en plus, 2 ruelles en face de la chapelle. Par la suite, l'entreprise a refait la route « du notaire » qui monte derrière la mairie. Le coût de ces opérations s'élève à environ 84 000 € TTC. L'ensemble des travaux bénéficie de subventions de l'Etat, de la Région et du Département pour environ 65%.

### La valorisation de la mairie et de son accès

Nous avons déjà évoqué le mauvais état des menuiseries de la mairie. Elles viennent d'être remplacées par des menuiseries isolantes et leurs encadrements en pierre, fort dégradés, ont été réparés au rez de chaussée. En même temps deux volets ont été changés.

Maintenant il reste à compléter ces travaux en faisant en 2018 la réfection de la rampe d'accès et du balcon de la mairie. L'ensemble de ces travaux, bénéficie d'une enveloppe parlementaire de 5000€ TTC, ce qui laisse 9000€ TTC à la charge de la commune.



### L'aire de stationnement à la salle Elie Barthomeuf

La commune a entrepris des travaux pour niveler et consolider le terrain à côté de l'aire de stationnement déjà existante afin de créer un parking plus important pour desservir la salle Elie Barthomeuf.

## La restauration de l'église Sainte-Madeleine

Depuis 2017, l'église Sainte-Madeleine à Saint-Ilpize est fermée par sécurité, à cause de chutes de morceaux d'enduit du plafond. Suite à la visite de l'architecte des bâtiments de France, il a été décidé de faire des travaux d'urgence ce printemps, afin de consolider les parties dangereuses. Cependant, ce ne sont que des travaux d'urgence. Les experts nous ont avertis que malgré ces travaux, l'église resterait en état de péril vu que tous les enduits intérieurs sont fort dégradés. Pour cette raison une restauration plus complète sera à envisager. Un tel projet bénéficierait d'une aide d'au moins 75%, voire plus, au titre des monuments historiques. Si l'église était retenue dans le cadre de la mission Bern, l'aide pourrait atteindre 95%. Tous les efforts seront faits pour qu'un dossier de restauration complet soit présenté en 2018 à la mission Bern. Il faut croiser les doigts pour qu'il soit accepté !